



1er anniversaire de la loi 56

Politique nationale pour les personnes proches aidantes

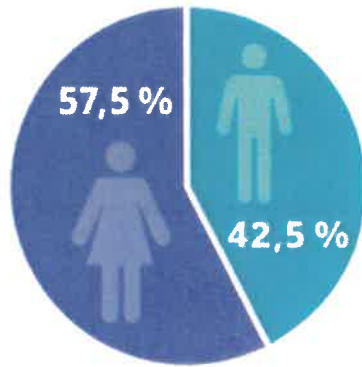
Description

La Politique nationale pour les personnes proches aidantes (PNPPA) - Reconnaître et soutenir dans le respect des volontés et des capacités d'engagement énonce une vision, une définition, des principes directeurs et des orientations qui s'appliqueront à toutes les personnes proches aidantes (PPA) pour assurer une réponse mieux coordonnée, concertée et adaptée à leurs besoins spécifiques tout au long de leur parcours. Cette Politique nationale prend appui sur la Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes (chapitre R-1.1) adoptée en octobre 2020. La Politique nationale jette les bases d'une action gouvernementale concertée visant à améliorer la qualité de vie, la santé et le bien-être des PPA, et ce, sans égard à l'âge, au milieu de vie ou à la nature de l'incapacité des personnes qu'elles soutiennent, et en considérant tous les aspects de leur vie.

Je vous invite à lire les documents qui suivent pour découvrir les grandes lignes de cette politique; le plan d'action du gouvernement du Québec suivra sous peu.

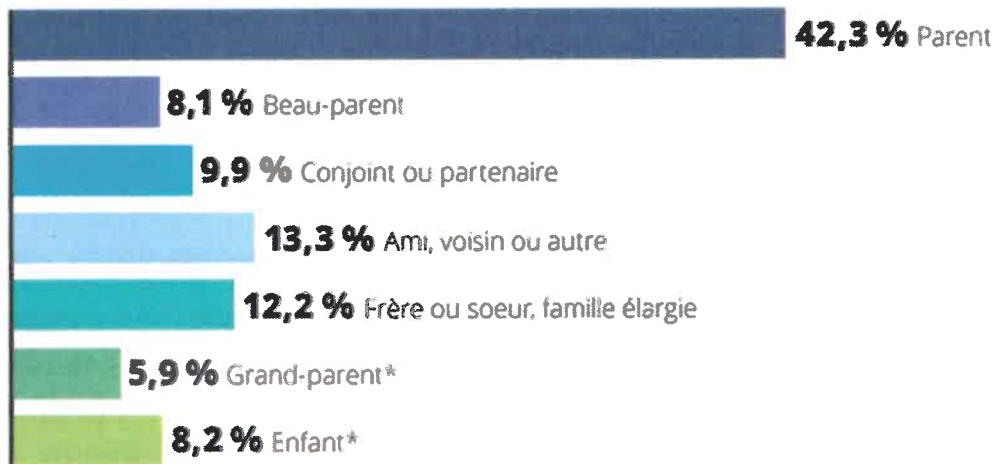
Qui êtes-vous?

Figure 2 - Distribution des personnes proches aidantes, selon le sexe, Québec, 2018



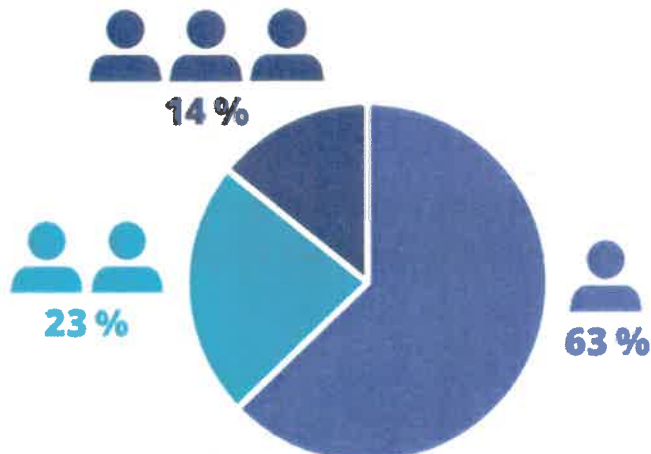
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale - Données tirées et reçues 2018

Figure 3 - Distribution des personnes proches aidantes, selon la nature du lien avec le bénéficiaire principal, Québec, 2018



* Coefficient de dévaluation entre 15 % et 25 % - interpréter avec prudence
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale - Données tirées et reçues 2018

Figure 4 - Distribution des personnes proches aidantes, selon le nombre de bénéficiaires, Québec, 2018



Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale - Données tirées et reçues 2018

ANNEXE 1 – TABLEAU SYNOPTIQUE DE LA POLITIQUE

DÉFINITION

Toute personne qui apporte un soutien à un ou à plusieurs membres de son entourage qui présentent une incapacité temporaire ou permanente de nature physique, psychologique, psychosociale ou autre, peu importe leur âge ou leur milieu de vie, avec qui elle partage un lien affectif, familial ou non.

Le soutien apporté est continu ou occasionnel, à court ou à long terme, et est offert à titre non professionnel, de manière libre, éclairée et révoquant, dans le but, notamment, de favoriser le rétablissement de la personne aidée, le maintien et l'amélioration de sa qualité de vie à domicile ou dans d'autres milieux de vie. Il peut prendre diverses formes, par exemple le transport, l'aide aux soins personnels et aux travaux domestiques, le soutien émotionnel ou la coordination des soins et des services. Il peut également entraîner des répercussions financières pour la personne proche aidante ou limiter sa capacité à prendre soin de sa propre santé physique et mentale ou à assumer ses autres responsabilités sociales et familiales.

VISION

La vision qui anime la Politique nationale pour les personnes proches aidantes s'appuie sur la conviction qu'il est fondamental de reconnaître leur apport considérable à la société, sans égard à l'âge, au milieu de vie ou à la nature de l'incapacité des personnes qu'elles soutiennent. Les personnes proches aidantes (PPA) sont considérées, dans le respect des volontés et des capacités d'engagement propres à chacune, comme des partenaires dont l'expérience et les savoirs sont valorisés. La Politique jette les bases d'une vision inclusive des différentes réalités des PPA. Elle répond à la nécessité que le soutien aux PPA s'inscrive dans une approche globale considérant tous les aspects de leur vie. Elle engage à des actions concertées et coordonnées par l'ensemble des secteurs concernés afin d'assurer une réponse adaptée à leurs besoins tout au long du parcours de la dyade aidant(e)-aidé(e). Ainsi, la Politique témoigne de la solidarité et de la mobilisation dont doivent faire preuve l'État et la collectivité en vue de favoriser une vie de qualité aux PPA.

PRINCIPES DIRECTEURS

1. Reconnaître que chaque PPA est une personne à part entière qui doit être traitée avec dignité et sollicitude, et dont il faut favoriser la bienveillance
2. Reconnaître l'apport considérable des PPA à la société québécoise et l'importance de les soutenir
3. Favoriser la préservation de la santé et du bien-être des PPA, notamment sur le plan de la précarisation financière, ainsi que le maintien de leur équilibre de vie
4. Considérer la diversité des réalités des PPA et de leurs relations avec les personnes aidées dans la réponse à leurs besoins spécifiques, et ce, à toutes les étapes de leur trajectoire de soutien, depuis leur autoreconnaissance jusqu'à leur processus de deuil autant de la personne aidée que de leur rôle auprès de cette dernière
5. Reconnaître l'expérience des PPA et leurs savoirs, de même que ceux de la personne aidée, et les considérer dans le cadre d'une approche basée sur le partenariat
6. Respecter les volontés et les capacités des PPA quant à la nature et à l'ampleur de leur engagement
7. Consolider les partenariats entre les ministères, les organismes du gouvernement et les organismes non gouvernementaux tant au niveau national que régional et local en impliquant les PPA pour favoriser des réponses adaptées à leurs besoins spécifiques

AXES D'INTERVENTION ET ORIENTATIONS

AXES D'INTERVENTION	ORIENTATIONS
<p style="text-align: center;">AXE 1</p> <p style="text-align: center;">La reconnaissance et l'autoreconnaissance des PPA, ainsi que la mobilisation des acteurs de la société québécoise concernés par la proche aidance</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser la société québécoise au rôle et à l'apport indéniable des PPA, à la diversité de leurs réalités et à l'importance de les soutenir 2. Assurer la concertation des actions pour l'ensemble des PPA dans les différentes sphères de leur vie 3. Favoriser la collaboration avec les PPA dans le développement d'actions visant à les reconnaître et à les soutenir
<p style="text-align: center;">AXE 2</p> <p style="text-align: center;">Le partage de l'information, la promotion des ressources mises à la disposition des PPA et le développement de connaissances et de compétences</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les besoins d'information et de formation des PPA et y répondre 2. Identifier les besoins d'information et de formation des acteurs concernés par les PPA et y répondre 3. Soutenir la recherche et le transfert de connaissances ayant trait aux PPA
<p style="text-align: center;">AXE 3</p> <p style="text-align: center;">Le développement de services de santé et de services sociaux dédiés aux PPA, dans une approche basée sur le partenariat</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluer les besoins de services en matière de santé et de services sociaux pour les PPA 2. Soutenir les PPA par des services de santé et des services sociaux adaptés 3. Établir un partenariat avec les PPA tout au long du parcours de soins et de services de la dyade « personne proche aidante-personne aidée »
<p style="text-align: center;">AXE 4</p> <p style="text-align: center;">Le développement d'environnements conciliants qui soutiennent et favorisent le maintien et l'amélioration des conditions de vie des PPA, notamment afin d'éviter leur précarisation financière</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Favoriser le maintien de l'équilibre entre le rôle des PPA et les autres sphères de leur vie 2. Faciliter l'exercice du rôle des PPA 3. Prévenir la précarisation de la condition financière relative au rôle de PPA

GLOSSAIRE

Bienveillance

La bienveillance vise « le bien-être, le respect de la dignité, l'épanouissement, l'estime de soi, l'inclusion et la sécurité de la personne. Elle s'exprime par des attentions, des attitudes, des actions et des pratiques respectueuses des valeurs, de la culture, des croyances, du parcours de vie, de la singularité et des droits et libertés de la personne⁹⁵ ».

Déterminants sociaux de la santé

« Facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent l'état de santé des individus ou des populations⁹⁶ ».

Équité

L'équité, comme l'entend la Politique, c'est assurer l'égalité des PPA en matière de santé et de bien-être. Cette égalité passe par une reconnaissance inclusive des PPA et une réponse adaptée à leurs besoins prenant compte de la diversité des réalités et des contextes dans lesquels elles assument ce rôle tout au long de leur parcours.

Maltraitance

« Il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnels ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée⁹⁷ ».

Participation sociale

Une situation de participation sociale correspond à la pleine réalisation des habitudes de vie, résultant de l'interaction entre les facteurs personnels (les déficiences, les incapacités et les autres caractéristiques personnelles) et les facteurs environnementaux (les facilitateurs et les obstacles)⁹⁸.

Secteurs concernés par la proche aidance

Les secteurs concernés par la proche aidance au Québec sont ceux de la santé et des services sociaux, de la famille, des finances, de l'emploi, du revenu, du transport, de l'éducation, de la jeunesse, de la retraite, de la condition féminine, de la justice, des affaires autochtones et de l'immigration.

Solidarité

La solidarité, comme l'entend la Politique, est le sentiment de devoir moral et la responsabilisation de l'État, des collectivités et des PPA elles-mêmes à l'égard de la dignité de l'humain derrière chaque PPA.

95. MINISTÈRE DE LA FAMILLE-SECRETARIAT AUX AÎNÉS (2017). *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2017-2022*, p. 38.

96. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (1999). *Glossaire de la promotion de la santé*, p. 7.

97. MINISTÈRE DE LA FAMILLE-SECRETARIAT AUX AÎNÉS (2017). *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2017-2022*, p. 15.

98. RÉSEAU INTERNATIONAL SUR LE PROCESSUS DE PRODUCTION DU HANDICAP (2021), *Modèle MDH-PPH : Concepts-clés*. [<https://ripph.qc.ca/modele-mdh-pph/concepts-clés/>].

Pour y voir plus clair

Des définitions communes :

Personne proche aidante

La personne proche aidante désigne toute personne qui apporte un soutien à un ou à plusieurs membres de son entourage qui présentent une **incapacité temporaire ou permanente de nature physique, psychologique, psychosociale ou autre**, peu importe leur âge ou leur milieu de vie, et avec qui elle partage un **lien affectif, familial ou non**. Le soutien apporté est continu ou occasionnel, à court ou à long terme, et est offert à titre non professionnel, **de manière libre, éclairée et révoicable**, dans le but, notamment, de favoriser le **rétablissement** de la personne aidée, le **maintien et l'amélioration de sa qualité de vie** à domicile ou dans d'autres milieux de vie. Il peut prendre diverses formes, par exemple le transport, l'aide aux soins personnels et aux travaux domestiques, le soutien émotionnel ou la coordination des soins et des services. Il peut également **entraîner des répercussions** financières pour la personne proche aidante, ou limiter sa capacité à prendre soin de sa propre santé physique et mentale ou à assumer ses autres responsabilités sociales et familiales (Gouvernement du Québec, 2020).

Maltraitance

La maltraitance envers une personne proche aidante provient des **institutions**, de son **entourage** ou de la personne **aidée**. Elle peut se manifester par des jugements sur leurs décisions et façons de faire, la négation de leur expertise, l'imposition du rôle, l'absence de soutien ou autre, etc. (Éthier S. et al. 2019).



Moyens pour favoriser la bientraitance envers moi-même :

- Je m'identifie comme une personne proche aidante
- J'en suis fière
- Je reconnais mes besoins et mes limites
- Je prends soin de ma santé
- J'accepte de recevoir de l'aide
- Je porte des jugements positifs sur mes actions



La bientraitance envers les personnes proches aidantes est une **démarche d'accompagnement globale**. Elle vise à promouvoir leur soutien, l'écoute de leurs besoins, et la valorisation de leur apport, de leur expérience et de leur expertise dans la vie quotidienne afin de prévenir la maltraitance.

J'ai le droit de demander de l'aide pour moi aussi

RESSOURCES

Ligne AAA (Aide Abus Aînés)

1 888 489-2287

Ligne Info-Aidant

1 855 852-7784

Site web de l'APPUI

www.lappui.org

Ligne Info-social

811

Pour connaître votre organisation locale :

Regroupement des aidants naturels du Québec (RANQ)

www.ranq.qc.ca | 514 524-1959

Un dépliant pour l'entourage et un autre pour les intervenants et les professionnels de la santé et des services sociaux sont aussi disponibles.

En partenariat avec :



Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées
Programme de recherche en santé



Être une personne proche aidante comporte des risques de maltraitance

Exemples de manifestations :

De mon entourage (famille, amis) :

- Se désengager des soins envers la personne aidée
- Être indifférent face aux comportements maltraitants envers moi provenant de la personne que j'aide
- Tenir des propos violents ou intimidants
- Me laisser assumer des frais liés aux soins
- Imposer des façons de faire, etc.

Des institutions

(réseau de la santé, organismes) :

- Porter un jugement sur mes émotions ou mes façons de faire auprès de la personne aidée
- Nier mes compétences auprès de la personne aidée
- M'imposer le rôle de personne proche aidante
- Ne pas me transmettre les informations pour m'aider à être une personne proche aidante
- Me laisser me débrouiller seule dans le système de santé, etc.

De la personne que j'aide :

- Refuser des soins ou services qui allégeraient ma tâche
- Tenir des propos violents, intimidants envers moi
- Me frapper, me brusquer, etc.

Automaltraitance (envers moi-même) :

- Je m'épuise à assumer mon rôle de personne proche aidante
- Je suis exigeante envers moi-même
- Je me sens coupable, incompétente ou j'ai le sentiment de ne jamais en faire assez
- Je mets mes propres besoins à l'écart et priorise ceux de la personne aidée, etc.

Voici d'autres informations



Des intervenants mettent en doute mes observations et je ne me sens pas écoutée quand je parle des symptômes de la personne que j'aide.



Ou bien je ne reçois pas assez d'information, ou bien j'en ai trop.

Je mets mes limites... Je prends soin de moi.



Je ne peux pas faire tout toute seule, je vais aller chercher de l'aide auprès des intervenants et de ma famille.

Je m'occupe de ma mère et de mon fils, en plus de travailler. Je n'y arrive plus.

\$\$\$!?



Il n'est pas encore content.

Proche aidant, vous êtes unique,
mais vous n'êtes pas seul.

Le Centre d'action bénévole est là,
prêt à vous soutenir.

Ateliers « Aider sans s'oublier », ateliers « Accompagner
un proche en fin de vie », soutien psychosocial, centre
de référence et centre de documentation.

Jacinthe Lavoie
Intervenante auprès des
personnes proches aidantes
450 373-2111
jlavoie@cabvalleyfield.com

Centre d'action bénévole de Valleyfield
95 rue Salaberry
Salaberry-de-Valleyfield Qc
J6T 2H5



Pour les proches aidants inscrits au CABV



Aînés branchés

Ateliers d'apprentissage numérique
sur ordinateur, tablette ou téléphone intelligent

Avez-vous de l'intérêt à devenir autonome et développer vos compétences dans l'utilisation des technologies numériques sur un ordinateur, une tablette ou un téléphone intelligent?

Vous n'avez pas d'équipement, mais vous aimeriez vous initier avant d'en faire l'acquisition? Apprendre à naviguer sur Internet? vous informer, vous divertir et communiquer avec vos proches en toute sécurité?

OUI, je veux apprendre ou développer mes compétences! L'initiative de ce projet a pour but de vous permettre un plus grand accès aux bases de l'utilisation des nouvelles technologies grâce à une formation spécialement adaptée à la réalité des personnes de 65 ans et plus.

- Ateliers offerts :**
- ➔ La Tablette Android (1 atelier, durée : 3h)
 - ➔ Initiation à l'ordinateur et Windows 10 (1 atelier, durée : 3h)
 - ➔ La navigation sur Internet (1 atelier, durée : 3h)

(Prérequis: connaître les bases de l'utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette Android)

Pour s'inscrire, avoir 65 ans ou plus et communiquer avec nous pour connaître le calendrier des ateliers de novembre.

Par téléphone ou par courriel :

Contactez-nous au 450 373-2111 ou info@cabvalleyfield.com, Julie confirmera avec vous votre inscription selon votre intérêt et vos disponibilités.

Nous attendons vos inscriptions avec impatience!

95, rue Salaberry,
Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 2H5
Téléphone : 450 373-2111

